

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la réunion du lundi 14 juin 2010 à 20 heures 30.
Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Convocations du 9 juin 2010

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de :
Jean Claude RICHARD, Maire ; Jean BOURILLON, Armand LARGEAU, Philippe HEIDET
Christian FRANCOIS, Gilles BOUTEILLER, Christine MARTINEAU, Colette FRAIOLI,
Olivier BOUCHAND, Nathalie BROCHARD, Philippe PRUNIER,
Olivier BOISSINOT, Thierry ROUGER, Jean-Paul BERTRAND.
Excusé : Pierre BOUTET qui a donné pouvoir à Jean-Paul BERTRAND.
Secrétaire : Jean BOURILLON

CESSION DU FONDS DE COMMERCE DU CAMPING DES CONCHES
BAIL COMMERCIAL AVEC LES NOUVEAUX EXPLOITANTS

Délibération n° 36/2010 – exécutoire le 18 juin 2010

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame et Monsieur VEZIN ont décidé de vendre le fonds de commerce du camping des conches.

Ce commerce s'exerce sur deux parcelles communales cadastrées section AK n° 5 et 165 d'une contenance totale de 16 543 m².

Il est proposé au conseil de définir les modalités de location de ces terrains aux nouveaux exploitants.

Ainsi la proposition suivante est soumise au conseil :

Conclusion d'un bail commercial d'une durée classique de 9 ans avec un loyer de base fixé à 3 000 Euros annuels.

L'activité autorisée serait une activité de camping avec restauration rapide réservée exclusivement à la clientèle.

En fin de bail, sauf cas de résiliation provenant du preneur, une indemnité serait due vis-à-vis des constructions présentes sur le terrain.

En outre, la commune reconnaîtrait que les constructions édifiées sur le terrain appartiennent à l'exploitant du fonds de commerce.

D'autre part, le nouvel exploitant souhaite installer des mobil-homes et un logement de type « chalet ». Sur ce point, la commune ne peut se prononcer en dehors des procédures d'usage en matière d'urbanisme.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur Jean-Claude RICHARD, Maire, en vue de la signature de l'acte de bail et afin d'intervenir à tout acte en vue de réitérer les affirmations contenues dans ladite délibération.

SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 37/2010 – exécutoire le 18 juin 2010

Monsieur Le Maire soumet les demandes de subventions présentées par les associations.
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
DECIDE d'allouer pour l'année 2010 les subventions suivantes :

Associations	Montant attribué en 2010
APE	750
CKMP	800
sapeurs pompiers	160
jeunes sapeurs pompiers	100
anciens combattants	107
sud Vendée Foot	1500
3ème âge	318
twirling	900
oval'autisme	60
Tecal Solidarité	50
Les farfadets	250
Turbo Dièse	50
La chasse	150
Musiciens du marais	200
UCAD	100
ADMR	765
Banque alimentaire	100
FNATH	50
Secours catholique	100
Collège public Benet	31
Les P'tits lutins	50
Croix rouge	60
Les Restos du cœur	100
ADAPEI	100
JALMAV 85	50

HEURES COMPLEMENTAIRES POUR REMPLACEMENT ACCUEIL

Délibération n° 38/2010 – exécutoire le 18 juin 2010

Monsieur le Maire propose au conseil que soient rémunérées à Madame DURANCEAU les heures effectuées pour assurer l'accueil de la mairie pendant le temps partiel de Madame GUITTONNEAU.
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:
ACCEPTE le paiement à Madame DURANCEAU d'heures complémentaires pour assurer l'accueil de la mairie, de juin à novembre 2010 inclus – dans la limite de 10 heures hebdomadaires.

SYDEV : REMISE A NIVEAU 1/2010

Délibération n° 39/2010 – exécutoire le 18 juin 2010

Le SYDEV propose le remplacement d'une lanterne défectueuse.
Le coût supporté par la commune est de 277 Euros.
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:
ACCEPTE Cette intervention proposée par le SYDEV.
AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante (L.RN.078.10.001)